



**Arrêté de composition de la section disciplinaire du conseil académique  
de l'Université Bordeaux Montaigne compétente à l'égard des usagers**

**LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

**VU** le Code de l'Education, et notamment ses articles L.712-6-2 et R.712-9 à R.712-46,  
**VU** la délibération du Conseil d'administration de l'Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3 du 18 octobre 2013 portant adoption du nouveau nom d'usage d'établissement Université Bordeaux Montaigne,  
**VU** les statuts de l'Université Bordeaux Montaigne adoptés en conseil d'administration du 28 mars 2014, tels que modifiés le 10 octobre 2014 et le 22 janvier 2016,  
Considérant les résultats des élections des membres enseignants-chercheurs, enseignants, usagers de la section disciplinaire organisées au sein du conseil académique du 12 mai 2016,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

➤ La section disciplinaire compétente à l'égard des usagers est composée comme suit :

<b>Collèges représentés au sein de la section disciplinaire</b>	<b>Membres désignés par collège</b>
▪ Collège des professeurs des universités ou personnels assimilés, dont au moins un membre du corps des professeurs des universités	- OLLIER Nicole - LAPAIRE Jean-Rémi
▪ Collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires	- DEYMIER Ghislaine - PUGET Clément
▪ Collège des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires	- DASCALAKIS Maria-Gabriela - PEROT Patrick
▪ Collège des usagers.	<i>Membres usagers titulaires</i>
	- SALAS Camille - LOPEZ-ARAVENA Baptistine - JOUIN Solèn - WEST Théodore - BOUDET François - PUISSET Pierre
	<i>Membres usagers suppléants</i>
	- GONFOND Maëva - GUEUDELIN Clémence - CLAVEL Claire - CITRAIN Alexandre - PAUL Diovany - LALUQUE Jean-Raphaël

**Article 2:**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des universités d'Aquitaine et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'université, conformément aux statuts susvisés.



*Fait à Pessac, le 12 mai 2016.*

*La Présidente  
de l'Université Bordeaux Montaigne,*

*Signé*

*Hélène Velasco-Graciet.*